

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1138

présenté par
M. Weber, M. Jacobelli, Mme Diaz, M. Amblard, M. Ballard, M. Bernhardt, M. Bilde,
Mme Blanc, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Buisson, M. Chenu, M. de Lépinau, Mme Delannoy,
M. Dessigny, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Evrard,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot,
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Markowsky,
M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Ménagé, Mme Parmentier,
M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rivière, M. Salmon, M. Sanvert,
M. Schreck, M. Tesson et M. Tonussi

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 60, insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les moyens mis à disposition des éleveurs pour lutter contre les épizooties de fièvre catarrhale ovine et maladie hémorragique épizootique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les éleveurs français font face à la multiplication des épizooties dont la MHE (Maladie Hémorragique Épizootique) et la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) avec les sérotypes 8 et 3.

Les pertes de revenus dues à la mortalité animale, la baisse de la production, ainsi que les frais vétérinaires et de vaccination engendrés, mettent en péril la viabilité des exploitations agricoles et, par extension, la souveraineté alimentaire française.

Le rapport demandé permettra de faire un état des lieux des moyens mis à disposition des éleveurs pour lutter contre les épizooties et formuler des recommandations pour protéger les élevages, tout en assurant le bien-être animal et la viabilité économique des exploitations.